



Saisie de la pension alimentaire sur salaire.

Par **yasashii**, le **02/03/2012 à 19:00**

Bonjour,rnrn Mon ex mari a pris la fâcheuse habitude de ne pas payer la pension alimentaire tous les mois. Il la paye des fois le 5 du mois, des fois le 20 ou plus...En espèce, par virement, en plusieurs fois aussi. Et à 3 reprise depuis l'année dernière il ne l'a carrément pas payée! Mais toujours juste le temps d'un mois, ce qui fait que je ne peux pas déposer de plainte. rn rn Par une fois déjà j'ai saisi la caf qui m'a remboursé l'équivalent de 8 mois de pension. Aujourd'hui, je voudrais arriver à une saisie sur salaire pour être tranquille.rnrn Ce matin, j'ai été déposée une main courante, malgré qu'elle ne représente rien, afin de signaler que je n'avais pas reçu la pension en février. Le policier qui m'a reçu m'a conseillé de me tourner vers un huissier pour récupérer les impayés. Moi je voudrais savoir si je peux et sous quelles conditions saisir un juge aux affaires familiales, afin de réclamer d'une part cette saisie sur salaire et d'autre part, une réévaluation de la pension, qui est sensée être réévaluée à chaque date anniversaire, mais que mon ex mari n'a jamais pris la peine de calculer. rnrn Sachant qu'il ne dépasse jamais les limites et en se met jamais hors la loi, j'espère avoir tout de même un recours rapide pour ne plus avoir à me demander à quel moment du mois je pourrai compter avec ce supplément de revenu indispensable (seule avec 3 enfants à charge....)rnrn Merci de toutes vos réponses et idées.rnrnCordialement

Par **Marion2**, le **02/03/2012 à 19:23**

Bonjour,rnrnVous contactez un huissier rapidement avec votre jugement pour une saisie sur salaire. Ce denier se chargera également d'indexer la pension. Il y aura rétroactivité.rnrnDans la mesure où votre ex-mari ne règle pas régulièrement, l'huissier pourra procéder à cette saisie. J'ai de nombreuses personnes dans votre cas.rnrnIl est inutile de saisir le JAF.rnrnCordialement.

Par **yasashii**, le **02/03/2012** à **20:32**

Merci pour votre réponse. rnrn Je m'en occupe donc dès lundi !